Nations Unies S/2017/911



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il traite des activités de la MINUK et des faits nouveaux survenus pendant la période allant du 16 juillet au 15 octobre 2017.

2. La MINUK a toujours pour priorité de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec toutes les communautés du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer avec la MINUK.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. À la suite des élections législatives anticipées du 11 juin 2017, à l'occasion desquelles l'opposition a fait une percée spectaculaire, la situation au Kosovo a été marquée par une longue période de négociations dont le point d'orgue a été la formation d'une nouvelle assemblée et d'un nouveau gouvernement.

4. Le compromis qui a été établi le 4 septembre a donné lieu à un changement d'alliance de l'Alliance pour un nouveau Kosovo dirigée par Behgjet Pacolli, qui avait obtenu quatre sièges à l'Assemblée aux élections législatives. L'Alliance pour un nouveau Kosovo a quitté la coalition emmenée par la Ligue démocratique du Kosovo, avec laquelle il avait fait campagne pendant les élections, pour rejoindre la coalition du « PAN » conduite par le Parti démocratique du Kosovo, dont font

17-18666 (F) 021117 021117





également partie l'Alliance pour l'avenir du Kosovo et l'Initiative pour le Kosovo. Ainsi, le 7 septembre, l'Assemblée a pu réélire le Chef du Parti démocratique du Kosovo, Kadri Veseli, à sa présidence, ce après quoi le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, a chargé Ramush Haradinaj, Chef de l'Alliance pour l'avenir du Kosovo de la coalition du « PAN » et candidat au poste de Premier Ministre, de former le nouveau Gouvernement.

5. Le 9 septembre, à une infime quoique suffisante majorité de 61 voix sur 120, l'Assemblée du Kosovo a approuvé le nouveau Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Haradinaj, avec comme premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères le Chef de l'Alliance pour un nouveau Kosovo Pacolli. Cette majorité n'a pu être obtenue qu'avec le soutien du groupe ethnique serbe à l'Assemblée, conduit par la Liste serbe, après des consultations avec Belgrade. Le nouveau Gouvernement, où sont représentées des sensibilités politiques assez diverses, comprend cinq vice-premiers ministres et 21 ministres, dont 6 appartiennent au Parti démocratique du Kosovo, 4 à l'Alliance pour un nouveau Kosovo, 3 à l'Initiative pour le Kosovo et 3 à la Liste serbe, 2 à l'Alliance pour l'avenir du Kosovo, 2 à d'autres communautés et 1 sans affiliation partisane. En outre, la Liste serbe détient six postes de vice-ministre. Sur les 21 ministères, 2 seulement sont confiés à des femmes, soit une baisse de leur représentation à ce niveau de 16,7 % à 8,9 %. En revanche, il est encourageant de constater que 2 des 5 vice-présidents de l'Assemblée du Kosovo sont des femmes et que 7 des 14 commissions parlementaires sont présidées parelles.

6. Une fois le nouveau cadre de gouvernance mis en place, le Gouvernement s'est remis au travail pour régler les nombreux problèmes urgents qui se posent, même si, peu après, l'attention s'est portée sur un autre scrutin, à savoir les élections municipales prévues dans tout le pays le 22 octobre. De fait, au premier conseil de gouvernement qu'il a tenu le 12 septembre, le Premier Ministre Haradinaj a révoqué les membres de la « Commission d'État sur la délimitation de la frontière avec le Monténégro » dans le dessein de réviser l'accord sur la délimitation de la frontière. Le 26 septembre, interrogé à la Radiotélévision du Kosovo, il a estimé que la frontière avec le Monténégro voisin ne correspondait pas à la ligne de démarcation qu'avait tracée la précédente Commission d'État. Le même jour, en visite officielle à Podgorica, le premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Pacolli a déclaré, lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue monténégrin, Srdjan Darmanović, qu'il était difficile, compte tenu de la composition actuelle de l'Assemblée du Kosovo, de ratifier l'Accord sur la délimitation de la frontière du 26 août 2015, et il a appelé à faire preuve « de compréhension et de patience ».

7. Le 22 septembre, le Premier Ministre Haradinaj a participé à une réunion ordinaire du Conseil ministériel pour l'intégration à l'Union européenne consacrée à la mise en œuvre du programme européen de réforme, et a engagé la nouvelle Assemblée à prendre les mesures législatives voulues à cet égard. Par la suite, le 4 octobre, l'Assemblée a ratifié à l'unanimité l'accord signé le 20 avril entre le Kosovo et l'Union européenne concernant la mise en œuvre de l'aide financière au titre de l'instrument d'aide de préadhésion à l'Union européenne de 2016.

8. À la fin de la période considérée, tous les partis politiques étaient activement engagés dans la campagne des élections municipales prévues dans tout le Kosovo le 22 octobre. Le 30 août, la Commission électorale centrale a validé 91 entités politiques : 35 partis, 1 coalition, 30 initiatives civiques et 25 candidats indépendants, présentant au total 7 300 candidats aux postes de maire et de membre d'assemblée municipale. Si tous les candidats avaient été validés au départ, le 12 septembre, la Commission a décidé d'en invalider 87, qui avaient fait l'objet d'une condamnation par les tribunaux kosovars ces trois dernières années, appliquant en cela, pour la

première fois, l'article 29 de la loi sur les élections générales. Toutefois, le 22 septembre, la Cour suprême ayant, par arrêt, statué que l'article 29 était inconstitutionnel, la Commission électorale centrale a été obligée de revenir sur sa décision. Les 87 candidats ont ainsi été autorisés à se présenter de nouveau aux élections. Ces faits ont ravivé les craintes de nombreux observateurs locaux et internationaux quant à l'intégrité des critères d'éligibilité et à l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir politique.

9. Fin juillet, plusieurs allégations de menaces et d'actes d'intimidation à l'encontre de candidats serbes n'appartenant pas à la Liste serbe ont été signalées, avant le dépôt des listes des partis à la Commission électorale centrale. Le 26 et le 28 juillet, un véhicule appartenant au Président de l'Initiative civique serbe kosovare-Parti social-démocrate, Oliver Ivanović, et un autre appartenant à un candidat au poste de maire de Zvečan/ Zveçan, non membre de la Liste serbe, ont été incendiés par des inconnus à Mitrovica-Nord et à Zvečan/Zveçan, respectivement. Après le dépôt des listes des partis, quatre candidats aux assemblées municipales se sont retirés du scrutin et ont apporté publiquement leur soutien à la Liste serbe. Au lancement de la campagne des élections municipales, le 20 septembre, mon Représentant spécial a publié une déclaration soulignant qu'il importait d'élire les représentants de manière démocratique et transparente et appelant tous les responsables et les partis à faire en sorte que la campagne se déroule sans intimidation ni coercition et que les électeurs puissent exercer leurs droits en toute liberté.

10. Si, dans l'ensemble, les conditions de sécurité au Kosovo sont restées stables pendant la période considérée, des tensions sous-jacentes étaient perceptibles, en particulier dans le nord. Le 7 août, à Zubin Potok, des inconnus ont jeté un engin explosif dans la cour du domicile d'un agent de police serbe du Kosovo travaillant au service des stupéfiants du commissariat de Mitrovica-Nord, causant des dommages matériels à la maison et à trois véhicules. Dans deux circonstances distinctes, un policier serbe du Kosovo, qui n'était pas en service, a été agressé physiquement à Zubin Potok, le 7 août, et un autre à Mitrovica-Nord le 2 septembre. Aucun suspect n'a jusqu'ici été identifié par la police à l'heure de la publication du présent rapport.

11. La MINUK a continué de collaborer étroitement avec tous les partenaires internationaux sur le terrain afin de faire face aux problèmes de radicalisation qui touchent la société kosovare et au recrutement de résidents kosovars par des organisations terroristes. Le 13 août, des procureurs kosovars ont placé en détention provisoire deux individus qui étaient soupçonnés d'avoir commis des infractions liées au terrorisme, et notamment d'avoir eu l'intention de participer à des actions militaires à l'étranger. Les deux suspects avaient été appréhendés le 28 juillet par les autorités turques alors qu'ils tentaient de franchir illégalement la frontière avec la République arabe syrienne .

III. Nord du Kosovo

12. La situation politique dans le nord du pays a été essentiellement influencée par le processus plus large lié à la formation d'un nouveau gouvernement et à l'approche des élections municipales. La tendance qui ressort est l'importance prise par les politiciens serbes du Kosovo, soutenus publiquement par Belgrade, qui a contribué à renforcer la participation aux élections kosovares sous la bannière de la Liste serbe.

13. Il est intéressant de noter que la Commission électorale centrale du Kosovo a finalement décidé d'écarter 1 200 bulletins de vote conditionnel du décompte définitif des élections législatives, au motif que pour se prévaloir du vote conditionnel les électeurs doivent présenter des documents d'identité kosovars et non des documents délivrés par des institutions du Gouvernement serbe. Cette décision a ensuite été

confirmée par la Cour suprême après un recours déposé par la Liste serbe. Cette question a donné lieu à des désaccords dans plusieurs localités du nord du Kosovo où des électeurs qui ont été déplacés et qui ne possèdent que des documents d'identité serbes peuvent peser de manière importante sur les résultats de l'élection.

14. Le 13 septembre, la Police du Kosovo a perquisitionné les bureaux de la Croix-Rouge serbe dans tout le pays, soupçonnant l'organisation de se livrer sans autorisation à des activités de collecte d'informations sur la population locale. Dans le nord, cette opération a donné lieu à des affrontements physiques. Selon la Croix-Rouge serbe, ces activités, qui sont appuyées par le Gouvernement serbe, sont des enquêtes sur les Serbes du Kosovo et d'autres communautés non majoritaires devant servir à la planification de l'aide sociale. Lors de l'opération visant le centre de la Croix-Rouge de Mitrovica-Nord, une foule s'est rassemblée à l'extérieur du bâtiment pour empêcher la police d'y entrer, ce qui s'est soldé par au moins deux blessés parmi les policiers.

15. Il n'y a guère eu de progrès concernant la réouverture du pont principal de Mitrovica à la circulation automobile, comme le prévoyait l'accord sur la liberté de circulation sur ce pont conclu le 25 août 2015 dans le cadre du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne. Le maire de Mitrovica-Nord est resté sur sa position, selon laquelle les services de sécurité devraient d'abord renforcer leur présence sur le pont avant qu'il n'accepte de l'ouvrir à la circulation.

16. Le 21 juillet, l'Union européenne a annoncé qu'elle annulait son projet de fournir une aide financière de 7,8 millions d'euros pour la construction d'un centre culturel et d'un nouveau bâtiment de l'université à Mitrovica-Nord. Dans une déclaration publiée le même jour, le Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo a expliqué que la décision était motivée par le fait que la municipalité n'avait pas respecté les échéances fixées et plusieurs fois prorogées pour prendre les mesures préparatoires nécessaires au lancement des travaux. Le maire de Mitrovica-Nord a publiquement critiqué cette déclaration, prétendant que la décision d'annuler le projet était liée à l'ajournement de l'ouverture du pont principal de Mitrovica.

IV. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

17. Pendant la période considérée, le dialogue entre Pristina et Belgrade mené grâce à la médiation de l'Union européenne a repris au niveau présidentiel, par des consultations informelles entre le Président Thaçi et le Président serbe Aleksandar Vučić, qui se sont tenues à Bruxelles et en marge de l'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, à New York.

18. À l'issue de la consultation qui s'est déroulée le 31 août à Bruxelles, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a annoncé que les parties s'étaient entendues sur les dernières étapes de la mise en œuvre de l'accord sur la justice et que celui-ci serait pleinement mis en œuvre le 17 octobre 2017. Si des progrès ont été accomplis par la suite, s'agissant notamment du recrutement de juges, de procureurs et d'autres membres du personnel judiciaire, d'importantes insuffisances apparaissaient encore, s'agissant notamment de la traduction en serbe de textes de loi essentiels, de la remise en état de locaux, d'arrangements en matière de sécurité pour le personnel travaillant à Mitrovica et de la fourniture par Belgrade de garanties suffisantes concernant les droits à pension et autres prestations des juges et procureurs serbes du Kosovo. À la fin de la période considérée, il n'était pas sûr que la date limite du 17 octobre serait respectée, même si toutes les parties sont convenues que le respect de cette échéance serait un gage sérieux de la bonne volonté de poursuivre la mise en œuvre des accords en vigueur.

19. Plus particulièrement, les acteurs politiques des deux parties ont souligné qu’il importait désormais de faire porter le dialogue sur des questions plus complexes. À cet égard, le Président Vučić a poursuivi son initiative visant d’ouvrir un « dialogue interne » sur la question du Kosovo, dont l’objectif, comme il l’a expliqué le 28 juillet au cours d’un entretien à la Radiotélévision de Serbie, sera d’ouvrir un débat en vue de trouver une solution à la question du Kosovo. Par la suite, le 12 septembre, dans un message télévisé à la nation, il a officiellement annoncé qu’une nouvelle phase du dialogue interne commencerait en octobre 2017, qui devrait permettre de définir « la relation entre la Serbie et le Kosovo » et ses conséquences pour l’avenir de la Serbie. Il a également annoncé qu’il avait chargé la Première Ministre Ana Brnabić de coordonner l’institutionnalisation du processus de dialogue et la formation d’un groupe de travail largement représentatif, comprenant des membres du Gouvernement, de l’opposition, de la société civile et des institutions religieuses.

20. Parallèlement, en juillet, le Président Thaçi a déclaré que le moment était venu d’ouvrir une nouvelle phase du dialogue « qui conduirait à une normalisation complète des relations entre Belgrade et Pristina ». Soulignant que le Kosovo devrait être représenté de « manière aussi consensuelle que possible », il a appelé à la création d’une « équipe d’union » pour représenter les institutions, les partis politiques et la société civile du Kosovo dans le dialogue mené sous les auspices de l’Union européenne. De même, dans le discours d’investiture qu’il a prononcé le 9 septembre, le Premier Ministre Haradinaj, affirmant qu’il n’y avait pas d’alternative au dialogue avec la Serbie et que, « en dépit d’une histoire tragique, nous ne pouvons pas changer le fait que nous sommes voisins », a noté que le dialogue devrait « interpeler le peuple et pas uniquement l’élite politique ». Il a ensuite appelé à multiplier les débats internes au Kosovo, avec la participation de la société civile, des médias et de l’opposition politique. Le Président Thaçi a également souhaité que les États-Unis d’Amérique participent à la phase finale du dialogue mené sous les auspices de l’Union européenne. À l’occasion d’une rencontre tenue le 29 septembre avec le Vice-Président américain Michael Pence pendant sa visite officielle aux États-Unis, il a déclaré que la participation des États-Unis était « décisive pour parvenir à un accord définitif, applicable aux deux parties ».

V. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

21. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré au total 113 retours volontaires (61 femmes et 52 hommes) de membres des communautés non majoritaires vers le Kosovo. D’après les estimations du HCR, à fin septembre 2017, 16 418 déplacés au total vivaient au Kosovo, 54 % de Serbes, 42 % d’Albanais et 3 % de Roms, d’Ashkali et d’Égyptiens (autres : 1 %). Par ailleurs, 31 personnes ont demandé l’asile au Kosovo durant la période, portant le nombre total de demandeurs d’asile à 112. À ces demandeurs d’asile, les institutions kosovares assurent logement, nourriture, soins médicaux et accès à l’école pour les mineurs, et ne restreignent pas leur liberté de mouvement à l’intérieur du pays.

22. Les institutions kosovares ont fait des efforts considérables pour améliorer l’accès à l’éducation des membres de la communauté rom-Ashkali-égyptienne. Il convient de noter que le 6 septembre, le Ministère kosovar de l’éducation, des sciences et des techniques a lancé un appel à candidatures pour l’octroi de 500 bourses sur l’ensemble du territoire à des élèves des écoles secondaires de cette communauté, pour l’année scolaire 2017-2018.

23. La Mission a continué de suivre l'évolution de la situation concernant la promotion et la protection du patrimoine religieux et culturel. Aucun progrès n'a été enregistré concernant l'application de la décision de mai 2016 de la Cour constitutionnelle kosovare confirmant que le monastère orthodoxe de Visoki Dečani était le propriétaire des 23,5 hectares du terrain litigieux entourant le monastère. Les autorités municipales de Deçan/Dečani ayant refusé d'enregistrer ces terres comme propriété du monastère conformément à la décision de la Cour, le monastère a saisi le bureau du cadastre municipal de Deçan/Dečani qui relève du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

24. En juillet, l'Église orthodoxe serbe a saisi le gouvernement de Pristina de la question des loyers dus et restés impayés depuis novembre 2013 par l'Agence kosovare de lutte contre la corruption pour l'occupation de locaux lui appartenant. Le budget de l'Agence, qui dépend directement de l'Assemblée du Kosovo, est approuvé tous les ans par celle-ci et son financement est assuré par une subvention de la Banque mondiale.

25. Comme évolution positive, on notera que la municipalité de Pejë/Peć a célébré une « Journée de la tolérance interreligieuse » le 21 septembre. Sous ses auspices, les représentants de diverses communautés religieuses se sont réunis pour échanger sur la tolérance religieuse et ont également rencontré des résidents locaux pour leur transmettre des messages de paix et de tolérance entre toutes les communautés.

26. Dans un communiqué publié le 4 octobre, le Ministère kosovar des affaires étrangères a fait part de sa décision de ne pas demander à adhérer à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2017. Tout en rappelant que l'adhésion du pays aux organisations internationales demeurait une priorité du Gouvernement kosovar, le Ministère des affaires étrangères a déclaré que la décision de reporter sa demande d'adhésion à l'UNESCO était purement « pragmatique » et avait été prise en étroite coordination avec les soutiens internationaux du Kosovo.

27. La MINUK a continué de s'employer à améliorer la représentation équilibrée des sexes dans les institutions municipales en incitant à nommer des candidates qualifiées dans les administrations locales. On notera que 36 des 38 municipalités du Kosovo ont désigné des agents chargés de l'égalité des sexes.

VI. État de droit et droits de l'homme

28. Conformément à la décision annoncée par mon porte-parole le 26 mai, un fonds d'affectation spéciale a été créé pour réaliser des projets d'assistance à l'intention des communautés rom, Ashkali et égyptienne à Mitrovica-Nord, Mitrovica-Sud et Leposavić/Leposaviq. La MINUK a élaboré plusieurs types de projets visant à répondre aux besoins les plus urgents – d'infrastructures, de services et de moyens de subsistance – des communautés vivant dans le nord du Kosovo, soit un montant total prévu de 4,5 millions de dollars. Parallèlement, la MINUK et le Département des opérations de maintien de la paix ont commencé à sensibiliser les représentants des États Membres à Pristina et à New York respectivement, afin de susciter un appui financier pour le Fonds d'affectation spéciale. J'invite les États Membres à faire preuve de générosité à l'égard du Fonds, aucune annonce de contributions n'ayant été faite à ce jour.

29. Le 28 juillet, des représentants de la MINUK et d'autres organisations internationales, notamment l'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, ainsi que de la société civile ont participé à une réunion de coordination sur le thème « Affronter le passé », organisée et présidée par l'ambassade de Suisse au Kosovo.

Le 4 août, à la quatrième réunion consultative sur la création de la Commission vérité et réconciliation, le Cabinet du Président a présenté un projet de décret présidentiel portant création d'une équipe préparatoire. L'équipe sera composée de 10 membres, notamment des représentants de la société civile et un représentant du Cabinet du Président. La MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont par la suite adressé à l'attention du Cabinet du Président leurs observations conjointes sur le projet de décret. Une cinquième réunion consultative s'est tenue le 4 octobre, à laquelle le Cabinet du Président a présenté une version révisée de sa proposition de nomination de membres de l'équipe préparatoire de la Commission et annoncé qu'il financerait les travaux de l'équipe en 2017 et 2018. Au 15 octobre, le texte normatif portant création de la Commission vérité et réconciliation n'était pas encore adopté.

30. Par décret en date du 31 juillet, le Président du Kosovo a nommé 53 nouveaux juges, dont 12 femmes. Toutefois, le nombre encore élevé de postes non pourvus du système judiciaire kosovar nuit à l'efficience et à l'efficacité de l'administration de la justice; à l'heure actuelle, le stock des affaires en attente de jugement serait d'environ 350 000.

31. La violence sexiste demeure un problème important au Kosovo. D'après une enquête réalisée en 2015 par l'organisation Kosovo Women's Network, 68 % des femmes kosovares auraient subi une forme ou une autre de violence domestique. On retiendra que le 21 août, la Cour d'appel a rallongé de 12 à 17 ans la peine de prison imposée à un individu reconnu coupable du meurtre aggravé de sa femme. L'affaire a fait grand bruit dans les médias et incité des organisations de la société civile à manifester pour protester contre la faiblesse de la peine prononcée en première instance par le tribunal de Prizren.

32. Le 19 juillet, le tribunal de première instance de Pristina qui les rejugeait a déclaré les cinq accusés de l'affaire « Badovci » coupables de tentative d'incitation à commettre des actes terroristes. D'après le procureur, le groupe avait l'intention de publier une vidéo de l'État islamique d'Iraq et du Levant sur Internet. Le tribunal a réduit les peines infligées aux accusés de 49 à 12 ans et demi d'emprisonnement au total.

33. Le 22 août, le tribunal de première instance de Pristina a mis fin à la détention provisoire de quatre membres du parti d'opposition Vetëvendosje (Mouvement pour l'autodétermination) accusés d'avoir commis des actes terroristes en lançant des engins explosifs sur le bâtiment de l'Assemblée, le 4 août 2016. Leur libération est intervenue après la mort d'un autre membre de ce parti pendant sa détention à Prizren. Les quatre accusés sont actuellement assignés à résidence.

34. Le procès de Zoran Vukotić a commencé au tribunal de première instance de Mitrovica le 26 septembre. En avril, le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo avait déposé un acte d'accusation à son encontre pour crimes de guerre contre la population civile après son extradition du Monténégro, sur la base d'une notice de recherches internationale émise par la MINUK à la demande des autorités kosovares.

35. Le 23 août, dans le cadre du suivi de la table ronde de Genève sur les personnes disparues tenue à Genève et coprésidée par mon Représentant spécial, le Centre de ressources sur les personnes disparues financé par la MINUK a organisé une conférence sur les problèmes rencontrés pour identifier les restes humains. Les participants ont insisté sur la nécessité de remédier aux erreurs présumées d'identification et recommandé que le Gouvernement kosovar constitue un groupe de travail sur la question. Par ailleurs, la MINUK a produit un documentaire de 13 minutes, intitulé « Something still missing », à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, le 30 août. Ce documentaire, diffusé sur deux grandes chaînes de télévision kosovares, montre les efforts déployés par les

associations de familles locales pour savoir ce que sont devenus leurs proches disparus, tout en contribuant à instaurer la confiance entre les communautés.

36. La mise en œuvre effective des stratégies et plans d'action gouvernementaux de lutte contre la grande criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité, est demeurée un problème majeur, en raison notamment de la modicité des ressources dévolues à l'administration de la justice au Kosovo. Ainsi, les crédits alloués en 2017 au fonctionnement des tribunaux et des services des procureurs représentent 1,45 % du budget total de l'État. On notera pour s'en féliciter que, le 18 septembre, le nouveau Ministre de la justice a publié une instruction administrative visant à faciliter l'application de la loi sur la gestion des biens saisis ou confisqués, pièce maîtresse du dispositif mis en place pour s'attacher à lutter plus efficacement contre la grande criminalité organisée.

37. Lors d'une table ronde organisée le 9 octobre par un groupe d'organisations non gouvernementales, le Président Thaçi a contesté la légitimité des Chambres spécialisées, les qualifiant de « tribunal monoethnique susceptible de compromettre les efforts de réconciliation ». Il a ajouté qu'il était favorable à sa création, non pas parce qu'il pensait qu'un tel tribunal rendrait une justice équitable, mais parce que la communauté internationale avait promis « de libéraliser l'octroi de visas, de créer une armée kosovare et de faciliter l'adhésion du Kosovo aux organisations internationales comme l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ». Ces allégations ont été démenties par de nombreux représentants de la communauté internationale à Pristina.

VII. Femmes, paix et sécurité

38. La MINUK a continué de suivre l'évolution de la situation concernant la reconnaissance des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et la vérification des faits. Le 22 septembre, le Gouvernement kosovar a approuvé le projet de loi portant modification et complément de la loi budgétaire de 2017, qui prévoyait d'allouer 200 000 euros d'aide aux associations qui s'occupent des victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Lors d'une réunion gouvernementale, le 23 septembre, le Ministre des finances a annoncé que le délai imparti pour les vérifications des violences sexuelles liées aux conflits serait ramené de cinq ans à cinq mois, semble-t-il pour accélérer l'indemnisation des victimes. Toutefois, il est fort à craindre que, du fait de ce raccourcissement du délai, de nombreux dossiers ne puissent être traités.

39. L'organisation Kosovo Women's Network et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes(ONU-Femmes) sont venues en aide aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits dans le cadre du projet intitulé « Supporting women survivors of sexual violence », qui a permis d'apporter un soutien psychosocial et d'octroyer 58 microsubventions à des victimes pour les aider à assurer leur autonomie économique. Plus de 100 femmes victimes devraient bénéficier de ce projet, qui s'achèvera en décembre 2017. En outre, du 29 au 31 août, l'Institut d'administration publique du Kosovo et ONU-Femmes ont dispensé une formation aux membres de la commission gouvernementale chargée de reconnaître les victimes de violences sexuelles durant la guerre du Kosovo et de vérifier les faits. La formation a porté sur le mandat de la commission, le traitement en toute sécurité des informations et les pratiques optimales d'identification de violences sexuelles liées à un conflit.

40. Le 14 septembre, le Premier Ministre Haradinaj a participé au lancement de la publication d'un commentaire de la loi sur l'égalité des sexes, qui vise à lever les ambiguïtés du texte législatif et à promouvoir son application. À cette occasion, il a

dit regretter la faible représentation des femmes dans le Gouvernement et s'est engagé à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes.

41. Non seulement la représentation et la participation des femmes dans les organes gouvernementaux et la vie politique sont limitées, mais un rapport récent publié par le groupe de réflexion kosovar GAP Institute for Advanced Studies a mis en évidence le fait que la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et des organismes indépendants du Kosovo était également très faible (entre 15 % et 16 %), et a recommandé qu'un système de quotas soit mis en place pour accroître leur participation. Le Ministre du développement économique, qui assistait au lancement du rapport, s'est engagé à accroître la représentation des femmes dans les entreprises publiques.

VIII. Partenariats et coopération

42. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué de collaborer avec le Gouvernement à tous les niveaux, en particulier les administrations locales, dans le cadre d'une série d'initiatives visant à renforcer la confiance entre les communautés et à promouvoir la protection des droits de l'homme. Dans ce contexte, mon Représentant spécial a poursuivi ses visites dans toutes les municipalités du Kosovo. La Mission a également apporté son concours à deux réunions organisées par les autorités locales pour consolider les mécanismes juridiques existants de protection et de promotion des droits des communautés.

43. La Mission n'a eu de cesse d'encourager activement la coopération entre les communautés. Dans cet esprit, des démarches participatives de gouvernance locale ont été mises en œuvre dans plusieurs municipalités : dans les zones pluriethniques des municipalités de Graçanicë/Gračanica, Rahovec/Orahovac, Pejë/Peć, Ranillug/Ranilug, Gjakovë/Djakovica, Gjilan/Gnjilane et Prizren/Prizren, des audiences publiques ont été organisées sur la planification du budget pour 2018. En outre, le 8 septembre 2017, une quarantaine d'entrepreneurs serbes et albanais de l'est du Kosovo se sont rencontrés à Gjilan/Gnjilane dans le cadre du salon régional d'automne de l'entrepreneuriat qui visait à faciliter les partenariats d'affaires entre eux.

44. La MINUK a continué d'assurer des services de certification de documents. Au cours de la période considérée, elle a traité un total de 606 documents, dont 340 relatifs à des pensions et 266 actes d'état civil, notamment des certificats d'études secondaires, des diplômes universitaires et des certificats de mariage, de naissance et de décès. Elle a également continué d'assurer la liaison entre les autorités kosovares et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Au cours de la période considérée, elle a reçu 30 demandes de publication d'avis de recherche internationaux; quatre notices rouges ont été émises et six ont été annulées. Du 26 au 29 septembre, elle a assisté à la quatre-vingt-sixième Assemblée générale d'INTERPOL à Beijing, avant laquelle le Kosovo avait retiré sa demande d'adhésion à INTERPOL.

IX. Observations

45. Je salue les efforts déployés par les institutions kosovares pour maintenir un environnement pacifique durant la longue période d'incertitude politique qui a suivi les élections législatives du 11 juin. Je présente au nouveau Gouvernement de coalition tous mes vœux de réussite dans les activités qu'il entreprendra pour faire face aux nombreux problèmes pressants auxquels le Kosovo est confronté et pour répondre aux besoins fondamentaux de sa population.

46. Le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions efficaces posent des difficultés au Kosovo et à ses soutiens internationaux depuis longtemps . Malgré leur détermination, la frustration des électeurs est montée avec le temps, comme en témoignent les résultats des élections de juin. Quel que soit l'équilibre des pouvoirs, les partis et leurs dirigeants doivent assumer les mêmes responsabilités. La MINUK continuera d'appuyer les efforts déployés pour parvenir à l'objectif d'une paix et d'une stabilité durables au Kosovo.

47. La réalisation de ces objectifs passe par la poursuite de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Le dialogue politique entre Pristina et Belgrade, facilité par l'Union européenne, nécessite une détermination sans faille, compte tenu des retards qu'a souvent connus la mise en œuvre des accords signés en 2013. Les accords de haut niveau, anciens et nouveaux, n'ont de sens que s'ils bénéficient d'un large appui et de l'engagement des deux parties.

48. La MINUK appuie résolument les efforts que déploie l'Union européenne pour faire avancer le dialogue politique depuis de nombreuses années. Elle a plus particulièrement aidé à renforcer la confiance entre les communautés du Kosovo, apportant ainsi un appoint direct aux progrès des pourparlers politiques. Toutefois, pour que l'action menée par la Mission à l'échelon communautaire soit couronnée de succès, les pourparlers devront être en phase avec la réalité concrète sur le terrain.

49. Comme indiqué précédemment, les progrès reposent pour une grande part sur l'état de droit et son application impartiale. Je note avec satisfaction les efforts que déploient les institutions kosovares pour relever les nombreux défis auxquels le système de justice interne est confronté et garantir l'administration de la justice dans le cadre de l'instauration d'une paix durable. J'appelle les dirigeants politiques du Kosovo à faire preuve de discernement dans leurs déclarations publiques sur les mécanismes de justice internationale, en particulier les Chambres spécialisées, qui sont indispensables pour rendre justice aux victimes du conflit passé.

50. Je demande à nouveau aux États Membres d'appuyer le fonds d'affectation spéciale créé pour donner suite aux recommandations du Groupe consultatif sur les droits de l'homme. Leur appui généreux contribuera grandement à répondre aux besoins les plus pressants des communautés concernées.

51. Je remercie mon Représentant spécial, Zahir Tanin, et l'ensemble de la Mission pour leur engagement constant auprès des principaux dirigeants et des parties intéressées dans un effort concerté visant à renforcer la confiance entre les communautés et à promouvoir le progrès et la stabilité à long terme au Kosovo et dans la région. La MINUK continue de mettre ses ressources au service de tous les partenaires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs.

52. Pour terminer, je tiens à réaffirmer ma gratitude aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain pour leur précieuse collaboration avec la MINUK, et aux partenaires de longue date de l'Organisation au Kosovo, notamment la Force de paix au Kosovo, l'Union européenne et l'OSCE.

Annexe I

Rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo pour la période allant du 16 juillet au 15 octobre 2017

1. Résumé

Le 26 septembre, le Comité mixte de coordination des questions touchant l'état de droit, mécanisme de coordination entre les institutions du Kosovo, la Représentante spéciale de l'Union européenne et Directrice du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), a tenu une réunion au cours de laquelle a été présenté le rapport d'étape sur l'application du Pacte qui faisait le bilan des progrès accomplis entre juillet 2016 et juin 2017, tout en soulignant que les institutions chargées de faire respecter l'état de droit au Kosovo assumaient des responsabilités accrues dans l'exercice indépendant de leurs fonctions. Il a toutefois été également souligné que les institutions kosovares compétentes devaient redoubler d'efforts pour régler les problèmes en suspens en matière d'état de droit, y compris les principaux problèmes d'ingérence politique et de corruption.

Le dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne tenu le 31 août 2017 a fixé au 17 octobre 2017 la date de l'intégration des juges, procureurs et personnel judiciaire serbes dans le système kosovar. Dans ce contexte, EULEX continue de fournir un appui au Conseil judiciaire et au Conseil des procureurs dans toute la mesure possible pour les aider à s'acquitter de leurs obligations. Des progrès ont été accomplis avec la publication par le Ministère de l'intérieur d'une instruction administrative sur le critère de nationalité, conformément à l'accord de Bruxelles.

2. Activités d'EULEX

2.1 Fonctions exécutives

Crimes de guerre

Le 18 août, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant à la Cour suprême a prononcé un jugement dans l'affaire de crime de guerre « Drenica 2 », par lequel il a rejeté les appels formés par l'avocat de la défense et le Parquet au titre de la protection de la légalité. La Cour suprême a ainsi confirmé la peine de six ans d'emprisonnement retenue contre trois accusés et la peine de trois ans d'emprisonnement à l'encontre de six autres prévenus prononcées par la Cour d'appel.

Le 26 septembre, un collège de juges d'EULEX siégeant au tribunal de première instance de Mitrovica a ouvert le procès contre Zoran Vukotić dans l'affaire « Vukotić I ». Le prévenu avait été extradé depuis le Monténégro et est accusé de crimes de guerre contre la population civile au Kosovo.

Un collège de juges d'EULEX siégeant au tribunal de première instance de Mitrovica a continué de statuer sur les accusations de crimes de guerre contre Oliver Ivanović . En février 2017, la Cour d'appel a annulé le jugement précédent rendu par

le tribunal de première instance de Mitrovica, qui condamnait le prévenu à neuf ans d'emprisonnement, et a renvoyé l'affaire pour qu'elle soit à nouveau jugée.

Criminalité organisée et corruption

Des juges d'EULEX, siégeant en collèges mixtes avec des juges locaux, ont continué à se prononcer sur d'autres affaires de criminalité organisée, notamment les affaires « MTPT » et « Naser Kelmendi » au tribunal de première instance de Pristina.

Le 15 août, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX siégeant au tribunal de première instance de Pristina a ouvert le procès d'une personne accusée dans l'affaire de trafic d'organes humains « Medicus ».

Autres infractions graves

Le 3 octobre, un collège de juges d'EULEX siégeant au tribunal de première instance de Mitrovica a ouvert un nouveau procès contre deux personnes accusées d'abus de pouvoir ou d'autorité et de fraude commise dans l'exercice de leurs fonctions.

Renforcement des capacités

En juillet, trois officiers de liaison du Groupe de la coordination internationale des services de répression du Service de police du Kosovo et deux officiers de liaison d'EULEX ont participé à une visite d'étude de trois jours au siège d'Europol, à La Haye, axée sur le renforcement des capacités exécutives et des résultats opérationnels du Groupe en matière de coopération policière internationale. Le voyage d'étude a été organisé dans le cadre d'un projet facilité et financé par EULEX, qui vise à encourager la police du Kosovo à adopter les meilleures pratiques européennes en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Institut médico-légal

EULEX a continué de résorber le retard accumulé dans les autopsies et les examens cliniques et de procéder à la réassociation des restes humains. Le 23 août, des représentants d'EULEX ont pris part à la conférence sur la question des personnes disparues, organisée à Pristina par le centre de ressources sur les personnes disparues et parrainée par l'ambassade du Royaume-Uni à Pristina, et y ont fait un exposé sur les efforts renouvelés que déploie EULEX pour rouvrir des affaires déjà closes. D'une manière générale, l'action d'EULEX a permis d'identifier un plus grand nombre de personnes disparues. EULEX a également invité les familles de personnes disparues à fournir des échantillons d'ADN. Plus de 100 personnes portées disparues ne peuvent être identifiées par ADN faute d'échantillons de référence.

EULEX a procédé à une exhumation dans la zone de Mitrovica, qui a permis d'identifier une personne. Elle a également exhumé un corps humain, découvert lors d'une évaluation d'un site à Gllarevë/Iglarevo (municipalité de Klinë/Klina). Le corps pourrait être celui d'une victime du conflit au Kosovo. D'autres exhumations ont été effectuées à Prizren et à Fushë Kosovë/Kosovo Polje, ainsi que dans le village de Domaj. EULEX a également effectué une évaluation d'un site à Zubin Potok. Les dépouilles de quatre Serbes ont été enterrées à Prizren, avec l'autorisation du procureur et des familles des victimes.

Droits de propriété

La Formation chargée d'examiner les recours contre l'Office kosovar de la propriété immobilière n'a été saisie d'aucun nouveau recours mais a statué sur 19 dossiers; il lui reste à se prononcer sur 246 recours.

Entre le 16 juillet et le 12 octobre 2017, la Chambre spéciale de la Cour suprême chargée de connaître des affaires en rapport avec l'Agence de privatisation a rendu 563 décisions en première instance et statué sur 96 affaires en appel.

2.2 Renforcement de la législation

Les 7 et 8 juillet, le Ministère de la justice a ouvert des sessions du groupe de travail chargé de réviser le Code pénal et le Code de procédure pénale, suivies de sessions supplémentaires tenues les 14 et 15 juillet, ainsi que les 22 et 23 et les 29 et 30 septembre. L'année dernière, de concert avec la Représentante spéciale et le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, EULEX avait déjà donné des avis d'expert sur les deux codes dans le cadre du mécanisme d'examen législatif.

Le 3 août, EULEX a assisté à la session du Comité normatif du Conseil judiciaire du Kosovo, au cours de laquelle ont été adoptées des modifications des règles de procédure applicables à la sélection, la nomination, l'évaluation, la suspension et le renvoi des présidents de tribunaux et des juges de tutelle, comme suite à la décision de la Cour constitutionnelle qui a annulé la procédure de sélection antérieure et jugé que le mécanisme appliqué par le Conseil judiciaire pour désigner des candidats aux postes de président de la Cour suprême et de président de la Cour d'appel ne garantissait pas suffisamment le mérite, l'ouverture et la transparence de la procédure de vote. EULEX et la Représentante spéciale de l'Union européenne, en collaboration avec d'autres partenaires, avaient déjà aidé le Conseil judiciaire du Kosovo à améliorer la réglementation correspondante du Conseil. Cependant, EULEX, ayant observé que la procédure de vote était répétée, estime que la sélection des deux présidents n'a vraisemblablement été précédée d'aucun débat de fond sur l'aptitude des candidats au poste. Les décisions finales du Conseil n'étaient pas suffisamment motivées, ce qui ne reflète pas nécessairement la qualité des candidats finalement choisis. En revanche, on peut se féliciter que le nouveau Directeur du secrétariat du Conseil ait été nommé le 10 août dans le plein respect des règles applicables.

Malgré les efforts et les fonds considérables investis par le Gouvernement norvégien, il est très peu probable que le système informatique de gestion des affaires, logiciel mis au point pour suivre tous les types d'affaires et faciliter l'accès aux informations concernant les procédures, soit mis en service dans les tribunaux et les organes chargés des poursuites à la date prévue, en juin 2018. Il s'agit là d'un échec du point de vue de l'efficacité et de la transparence des procédures judiciaires.

Le 16 août, le Directeur général par intérim de l'Administration pénitentiaire du Kosovo a été agressé par des hommes masqués devant son appartement à Pristina. Il a subi des lésions corporelles qui l'ont obligé à rester hospitalisé pendant plusieurs jours. Une enquête est en cours et deux suspects ont été identifiés mais sont toujours en fuite. Cette attaque a eu une incidence considérable sur la gestion de l'Administration pénitentiaire et en particulier sur ses responsables qui s'employaient à exercer leur activité de manière professionnelle et à résister aux pressions indues. EULEX suit le déroulement de l'affaire.

Le 15 septembre, le Ministère de l'administration publique a rediffusé l'avis de vacance du poste de directeur général de l'Administration pénitentiaire du Kosovo. Le Ministère de la justice avait annulé la précédente procédure de sélection pour ce poste en juillet. EULEX, qui était préoccupée par la transparence et les critères de sélection, suivra de près la nouvelle procédure.

Les 14 et 21 septembre, un jury de l'Administration pénitentiaire chargé des libérations a accordé une libération conditionnelle à deux détenus. EULEX a fait part de ses préoccupations à ce sujet. Un des ex-détenus est sous le coup d'une enquête

ouverte parce qu'il est soupçonné d'avoir enfreint les conditions de son isolement durant son hospitalisation.

Le 28 septembre, le tribunal de première instance de Prizren a prolongé de deux mois la détention provisoire d'un Serbe du Kosovo que la police du Kosovo avait arrêté pour crimes de guerre en août près de la ville de Suharekë/Suva Reka. EULEX suit de près cette affaire et note que les autorités kosovares l'ont jusqu'à présent traitée conformément aux règles et procédures en vigueur. Conformément à son mandat, EULEX a également aidé les autorités serbes à traiter les demandes d'assistance dans cette affaire.

La prison à sécurité renforcée de Podujevë/Podujevo manque de personnel pénitentiaire, l'avis de vacance concernant 60 nouveaux postes dans cette prison et 10 postes au centre de détention de Gjilan/ Gnjilane ayant été annulé alors que la procédure de recrutement était presque achevée. De plus, sept officiers ont été sélectionnés pour suivre des cours à l'école de la sécurité publique du Kosovo, ce qui n'est pas de nature à faciliter la tâche du personnel de la prison à sécurité renforcée de gérer le nombre actuel de détenus, si l'on prend en compte également les différentes catégories de détenus.

La transparence des procédures de recrutement reste un problème pour l'Administration pénitentiaire. Le Ministère de la justice a justifié ces annulations par un manque de fonds. Compte tenu des signes d'ingérence politique perceptibles dans les annulations d'autres postes de haut niveau, comme ceux de directeur de l'Administration pénitentiaire du Kosovo pour les opérations et la sécurité et de directeur général de l'Administration pénitentiaire du Kosovo, EULEX suit de près ces procédures.

Le Centre éducatif fermé de Lipjan/Lipljan a été officiellement inauguré le 15 septembre. Ce nouveau centre encouragera la réadaptation et la réinsertion des délinquants juvéniles de manière à éviter qu'ils ne récidivent. EULEX a appuyé et suivi ce processus. Selon le Code relatif à la justice pour mineurs, tous les mineurs sous le coup de peines éducatives doivent être transférés au Centre. Néanmoins, au 20 septembre, 13 mineurs étaient toujours en détention pour des peines éducatives au Centre de détention de Lipjan, parce qu'ils étaient jugés trop dangereux pour être transférés. Pour répondre aux exigences du Code relatif à la justice pour mineurs, EULEX a proposé à l'Administration pénitentiaire de procéder à des évaluations de risques et, le cas échéant, de demander aux tribunaux compétents de modifier la peine éducative en fonction de l'article pertinent du Code.

S'agissant de la Direction régionale de la police de Mitrovica-Nord, EULEX a évalué les enquêtes concernant les pratiques répréhensibles de la police et constaté que les conclusions des affaires suivies n'étaient toujours pas satisfaisantes.

En décembre 2016, après quatre mois d'enquête, y compris au moyen d'écoutes téléphoniques et de caméras cachées, l'Inspection générale de la police du Kosovo avait arrêté en une seule opération 59 agents de la police du Kosovo (35 Albanais du Kosovo, 23 Serbes du Kosovo et 1 Bosniaque du Kosovo) en poste dans les unités de Mitrovica-Nord, Mitrovica-Sud et Prizren et de la police routière. L'Inspection générale a achevé ses enquêtes sur ces 59 policiers, accusés d'avoir abusé de leurs fonctions officielles et d'avoir fermé les yeux sur des infractions routières en échange de pots-de-vin. En conséquence, 57 agents ont été renvoyés et deux affaires sont encore en cours d'instruction.

Les projets de la nouvelle loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers ont été finalisés. La première est prête à être soumise à l'approbation des autorités locales, tandis que la seconde devra être évaluée par le Ministère des finances et le Ministère

de l'intégration européenne. EULEX a formulé des observations et des conseils détaillés sur les deux projets.

Le 6 septembre, EULEX a assisté à la troisième réunion trimestrielle de l'initiative de la frontière méridionale, parrainée par le Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières et accueillie par la police des frontières et le service des douanes du Kosovo à Pristina. La mission collabore étroitement avec le Programme sur plusieurs projets (échange d'informations, activités conjointes de formation, analyse conjointe des risques et coopération transfrontalière) destinés à renforcer les opérations de sécurité aux frontières du Kosovo.

EULEX a participé à un séminaire de deux jours, tenu à Podgorica et Plav (Monténégro) les 19 et 20 septembre, sur l'échange des meilleures pratiques aux fins du développement du Centre de coopération policière trilatérale entre le Kosovo, l'Albanie et le Monténégro. La création et le développement de ce centre à Plav est au cœur des efforts que déploie résolument EULEX pour développer le Centre national de gestion des frontières du Kosovo, en essayant de mettre en commun toutes les pratiques optimales en vigueur.

Le 7 juillet, le Coordonnateur national de la gestion intégrée des frontières a officiellement approuvé le Plan d'action révisé pour la gestion intégrée des frontières (2013-2018). EULEX a beaucoup contribué au Plan et continue d'en appuyer l'application. Dans le cadre de cette révision, le Coordonnateur national a créé un nouveau groupe interinstitutions qui sera chargé de superviser la mise en œuvre des activités énoncées dans le Plan. EULEX appuie pleinement cette initiative, qui est conforme au plan d'action en sept points pour la gestion intégrée des frontières, établi par EULEX et approuvé par le Ministre de l'intérieur. En ce qui concerne les points de passage communs entre le Kosovo et la Serbie, les deux ensembles d'autorités font preuve d'un très bon esprit de coopération, même si la situation d'ensemble est dans l'impasse.

Le 17 juillet, dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier sur la mise en œuvre du protocole technique de gestion intégrée des frontières, EULEX a fait don de deux conteneurs destinés au point de passage commun de Končulj/Dheu i Bardhë. Ils permettront aux deux autorités de procéder beaucoup plus facilement au dédouanement des marchandises au point de passage.

Le dernier délai du 10 janvier pour l'intégration du personnel judiciaire dans le nord n'a pas été tenu, mais des progrès ont été réalisés au cours de la dernière série de pourparlers qui a eu lieu à Bruxelles le 31 août, et la date d'application de l'accord en matière de justice a été fixée au 17 octobre. EULEX a appuyé le Conseil judiciaire du Kosovo et le Conseil des procureurs du Kosovo conformément aux obligations découlant de l'accord. Il y a eu peu de progrès concernant les dispositions relatives à la finalisation de l'accord sur la liberté de circulation, avec la mise en place d'étiquettes remplaçant les sigles et armoiries « RKS » et « SRB » sur les plaques d'immatriculation du système dit « proba » et la reconnaissance de documents d'état civil et de permis de conduire plus anciens.

3. Autres questions importantes

Rien d'important à signaler.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

Depuis leur entrée en service le 5 juillet après l'adoption du Règlement de procédure et de preuve des Chambres spécialisées, les Chambres spécialisées ont continué de mettre au point les documents normatifs internes nécessaires à l'accomplissement des fonctions judiciaires.

Le système électronique de gestion des dossiers judiciaires a été mis en service le 21 juillet. Il permet une gestion efficace des activités judiciaires et rassemble tous les documents des Chambres spécialisées. Par ailleurs, la rénovation des futurs locaux des Chambres spécialisées du Kosovo se poursuit dans les délais prévus.

Le 25 août, le Règlement de procédure et de preuve des Chambres spécialisées, y compris le Règlement intérieur de la Chambre spécialisée de la Cour constitutionnelle, a été publié sur le site Web des Chambres spécialisées dans leurs trois langues officielles.

Les Chambres spécialisées continuent de s'assurer qu'elles disposent d'un cadre de gouvernance solide pour veiller au bon déroulement des procédures, notamment en publiant des instructions sur la protection de la confidentialité et de l'intégrité des données et en mettant au point des dispositions relatives à l'examen des décisions administratives. Le 11 septembre, le Président des Chambres spécialisées a adopté le règlement intérieur des recours du personnel, qui régit les recours formés par les fonctionnaires contre les décisions administratives du Greffier et les décisions disciplinaires du Greffier ou du Procureur spécial, et permet aux fonctionnaires de porter leur contentieux en interne devant un juge chargé des recours du personnel.

Les Chambres spécialisées poursuivent leur collaboration avec les médias et la société civile, et des activités de sensibilisation continuent d'être menées au Kosovo comme à la Haye. Les 15 et 16 septembre, l'International Nuremberg Principles Academy a organisé à l'intention des juges des Chambres spécialisées un colloque où ceux-ci ont participé à un débat d'experts sur l'évolution récente du droit pénal international et du droit international humanitaire.

Le Bureau du Procureur spécialisé, sis à La Haye, poursuit son enquête sur les allégations figurant dans le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe concernant le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo, paru en janvier 2011. À cette fin, il collabore avec les États, les individus, les victimes et les groupes concernés. Les autorités judiciaires et policières de Belgrade et de Pristina, ainsi que l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale, fournissent une aide précieuse. Le Bureau du Procureur spécialisé a besoin de l'engagement et de l'appui sans réserve de la communauté internationale et des différents États dans toutes ses activités. Il est résolu à s'acquitter de son mandat aussi efficacement et aussi rapidement que possible, sans compromettre la qualité ou la crédibilité de ses travaux.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 octobre 2017)

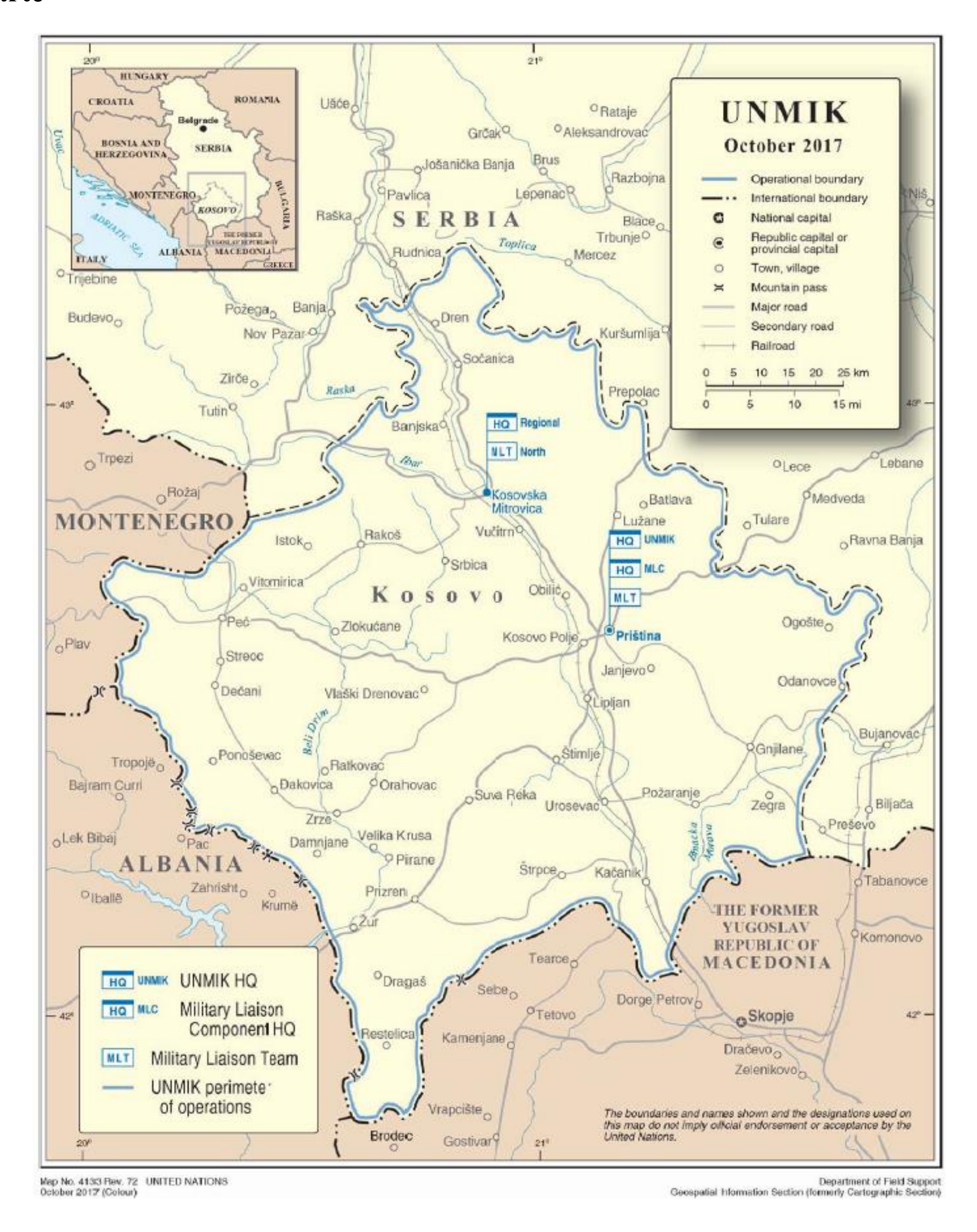
Pays	*Nombre*
Allemagne	1
Bulgarie	1
Estonie	1
Fédération de Russie	1
Finlance	1
Hongrie	2
Turquie	1
Total	**8**

Composition et effectifs de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 octobre 2017)

Pays	*Nombre*
Pologne	1
République de Moldova	1
Roumanie	1
Tchéquie	2
Turquie	1
Ukraine	2
Total	**8**

Carte



Map No. 4133 Rev. 72 UNITED NATIONS
October 2017 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)